

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON
COMTÉ DE RICHMOND**

Lundi, le 16 décembre 2024 sous la présidence du maire, Monsieur Adam Rousseau, séance ajournée du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton. La réunion débute à 19 h 07 au centre communautaire France-Gagnon-Laprade.

Sont présents Madame la Conseillère : Cheryl Labrie
Messieurs les conseillers : Karl Frappier
Claude Paulin
Alexandre Roy
Michel Frappier
René Lapierre

La directrice générale et greffière-trésorière Jacynthe Bourget
La greffière-trésorière directrice générale adjointe : Sylvie Champagne

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé.

Il y a 05 personnes présentes à cette séance.

*** Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal et pour diffusion sur le site web de la Municipalité.

*** **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Adam Rousseau, souhaite la bienvenue.

*** **RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ré-ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire;
- 2.0 Régularité, convocation et constat de quorum;
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 4.0 Acceptation des frais – réparations du camion Sterling;
- 5.0 Bilan du projet pilote de la collecte des gros rebuts;
- 6.0 Assurances municipales et véhicules 2025;
- 7.0 Association du Lac - création d'une réserve financière;
- 8.0 Affectation au surplus accumulé - matières résiduelles;
- 9.0 Autorisation signature entente CPE Magimo;
- 10.0 Liste des comptes soumis pour approbation;
- 11.0 Affaires nouvelles;
- 12.0 Période de questions (15 minutes);
- 13.0 Levée de la séance;
- 14.0 Échange avec les citoyens (10 minutes);

320-12.2024 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Cheryl Labrie, appuyé par le conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document ;

ET QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTION : 6 POUR

321-12.2024 4.0 ACCEPTATION DES FRAIS – RÉPARATIONS DU CAMION STERLING

Il est proposé par le conseiller Karl Frappier, appuyé par le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture FC00159156 de Ressorts Charland (Sherb.) Inc. au montant de 6 132,95 \$ incluant les taxes quant aux réparations d'urgence effectuées pour la chaîne et boyaux hydrauliques du convoyeur.

ADOPTION : 6 POUR

322-12.2024 5.0 BILAN DU PROJET PILOTE DE LA COLLECTE DES GROS REBUTS

CONSIDÉRANT le projet pilote de collecte des gros rebuts qui s'est déroulé du 12 juin au 28 septembre 2024 sur le territoire de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton selon un mode de prise de rendez-vous ;

CONSIDÉRANT le bilan positif de ce projet pilote qui s'est effectué en collaboration avec l'équipe des travaux publics de la Municipalité et l'écocentre de la MRC du Val-Saint-François ;

CONSIDÉRANT QUE l'obligation de prendre rendez-vous a permis une sensibilisation à un meilleur tri et réutilisation des matières pouvant être collectées ;

CONSIDÉRANT l'économie de coûts réalisés en comparaison d'une collecte traditionnelle par camion éboueur ;

CONSIDÉRANT la participation des citoyens aux deux journées gratuites à l'écocentre ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet pilote est complémentaire à la responsabilité élargie des producteurs (REP), un principe selon lequel les entreprises qui mettent sur le marché des produits au Québec sont responsables de leur gestion en fin de vie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lapierre, appuyé par le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton renouvelle la collecte des gros rebuts pour l'année 2025 selon le même modèle que celui du projet pilote, soit prise de rendez-vous ;

QU'un publipostage pour annoncer la période de réservation soit effectué à toutes les résidences du territoire ;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise au gestionnaire de l'écocentre de la MRC du Val-Saint-François ainsi qu'à la direction générale de la MRC.

ADOPTION : 6 POUR

323-12.2024 6.0 ASSURANCES MUNICIPALES ET VÉHICULES 2025

CONSIDÉRANT le renouvellement du dossier des assurances municipales et véhicules pour l'année 2025 avec la FQM Assurances ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cheryl Labrie, appuyée par le conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture 17340 du 13 novembre 2024 au montant de 61 155,59 \$ pour les assurances municipales, bâtiments et automobiles pour l'année 2025 ;

ET QUE cette dépense soit prévue au Budget 2025.

ADOPTION : 6 POUR

324-12.2024 7.0 ASSOCIATION DU LAC – CRÉATION D’UNE RÉSERVE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la demande du 15 octobre 2024 de l’Association du Lac Tomcod à l’effet de reporter le solde du budget 2024 non utilisé pour le projet de traitement de l’eau du lac par des bactéries ;

CONSIDÉRANT le solde résiduel de 9 860,00 \$ du budget 2024 réservé à l’Association du Lac ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge à propos de reporter ce montant pour le projet de traitement de l’eau du lac par des bactéries ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cheryl Labrie, appuyée par le conseiller Alexandre Roy et adopté à l’unanimité des conseillers d’autoriser la création d’une réserve financière au profit du projet de traitement de l’eau du lac par des bactéries de l’Association du Lac Tomcod ;

ET QUE ce montant de 9 860,00 \$ soit assumé par le surplus accumulé non affecté et prévu au Budget 2025.

ADOPTION : 6 POUR

325-12.2024 8.0 AFFECTATION AU SURPLUS ACCUMULÉ – MATIÈRES RÉSIDUELLES

Il est proposé par le conseiller Michel Frappier, appuyé par le conseiller René Lapierre et adopté à l’unanimité des conseillers d’affecter au surplus accumulé – matières résiduelles la somme de 45 106,50 \$ reçue le 13 décembre 2024 du Gouvernement du Québec par le Fonds vert quant au programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l’élimination des matières résiduelles.

ADOPTION : 6 POUR

326-12.2024 9.0 AUTORISATION ENTENTE CPE MAGIMO

CONSIDÉRANT la résolution 114-04.204 par laquelle la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton acceptait de vendre le lot 6 524 357 du Cadastre du Québec sur la rue du Parc au Centre de la petite enfance Magimo et autorisait le maire et la directrice générale à signer la promesse d’achat du terrain selon le modèle fourni par l’Association québécoise des centres de la petite enfance afin de la faire parvenir au ministère de la Famille ;

CONSIDÉRANT la résolution 204-08.2024 qui autorisait le maire et la directrice générale a signé la promesse d’achat révisée avec une échéance au 31 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT le courriel du 13 décembre 2024 en provenance du chargé de projet pour le CPE Magimo qui demande à la Municipalité de porter l’échéance de la promesse d’achat au 31 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT que ce même courriel informe la Municipalité que l’acte de vente sera signé dès que la rédaction des documents aura été complétée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Karl Frappier, appuyé par le conseiller Claude Paulin et adopté à l’unanimité des conseillers d’autoriser le maire Adam Rousseau et la directrice générale greffière-trésorière Jacynthe Bourget à signer la promesse d’achat révisée ;

11.0 AFFAIRES NOUVELLES

Le maire, Adam Rousseau souligne les 25 ans de service de la greffière trésorière directrice adjointe, Sylvie Champagne.

12.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

328-12.2024 7.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Alexandre Roy, appuyé par le conseiller René Lapierre et adopté à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19h14.

ADOPTION : 6 POUR

Je soussignée, Jacynthe Bourget, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Adam Rousseau, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

Adam Rousseau, maire

Jacynthe Bourget, directrice générale et
Greffière trésorière

COPIE DE RÉSOLUTION

Le 07 janvier 2025

À une séance ajournée du 16 décembre 2024 et à laquelle sont présents le maire, Monsieur Adam Rousseau, Madame la conseillère Cheryl Labrie, Messieurs les conseillers Karl Frappier, Claude Paulin, Alexandre Roy, Michel Frappier et René Lapierre.

Madame Jacynthe Bourget, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente ainsi que Madame Sylvie Champagne, greffière-trésorière directrice adjointe.

325-12.2024 8.0 AFFECTATION AU SURPLUS ACCUMULÉ – MATIÈRES RÉSIDUELLES

Il est proposé par le conseiller Michel Frappier, appuyé par le conseiller René Lapierre et adopté à l'unanimité des conseillers d'affecter au surplus accumulé – matières résiduelles la somme de 45 106,50 \$ reçue le 13 décembre 2024 du Gouvernement du Québec par le Fonds vert quant au programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles.

ADOPTION : 6 POUR

Vraie copie certifiée conforme

Jacynthe Bourget
Directrice générale et greffière-trésorière